

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 14/pfd/178603
N/Réf : AVL/KD/SJN-2.94/s.410
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Wauwermans, 14.
Modification de l'affectation de l'immeuble et modification du volume (régularisation).
(Dossier traité par Mme Fl. Vanderbecq)

En réponse à votre lettre du 20 mars 2007, en référence, réceptionnée le 26 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 avril 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande vise à régulariser la construction de deux volumes sur un terrain communal, modifiant un premier permis d'urbanisme délivré le 26 juillet 2002 (modification de l'affectation et du volume de l'immeuble avant).

Le projet a consisté en la construction d'une maison avant, rue Wauwermans, ainsi que d'une annexe en intérieur d'îlot mise en relation avec le parc à containers communal qui est mitoyen avec le fond de la parcelle (et accessible depuis le percement du mur mitoyen).

La maison avant, qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne gare classée de Saint-Josse, est occupée par un bureau (rez et 1^{er} étage) et un logement en duplex aux étages. La maison arrière accueille un réfectoire et des sanitaires réservés au personnel communal du parc à containers ainsi qu'un atelier de réparation au premier étage, de plain pied avec le rez-de-chaussée du parc à containers.

Le projet concerné par la demande n'appelle aucune remarque particulière de la part de la Commission car il ne porte pas atteinte à l'ancienne gare de Saint-Josse.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy)